

EN ROUTE VERS

LA TARIFICATION ECO-RESPONSABLE (TEOMI)

DES ORDURES MÉNAGÈRES

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE (TEOMI) EN PLUSIEURS ÉTAPES

Entre juillet et décembre 2024

- Échanges avec les usagers pour évaluer les besoins
- Mise en conformité de vos bacs et identification des usagers ne disposant pas de bac

A partir du 1er janvier 2025

- Comptabilisation du nombre de levées du bac d'ordures ménagères
- C'est le moment d'adopter de nouveaux réflexes. Les nouvelles habitudes de tri et de réduction des déchets sont prises en compte pour une phase test

A partir de 2026

- Comptabilisation du nombre de levées du bac d'ordures ménagères

A partir de 2027

- Réception de la 1^{re} (TEOMi) sur la base des levées de 2026

Collectea poursuit son projet de grande ampleur afin d'inciter la population à réduire sa production de déchets, à améliorer ses gestes de tri et à maîtriser ses coûts. Ainsi, durant ces deux dernières années, l'ensemble des foyers du territoire a été équipé d'un bac jaune.

Une nouvelle étape s'ouvre en 2024 en faisant évoluer l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par la Taxe éco-responsable qui débutera par une inscription individuelle dès le mois de juillet.

Collectea a missionné la société Viacol pour venir à votre rencontre, en vue de collecter :

- Vos coordonnées : nom, prénom, adresse exacte, numéro de téléphone, ...
- Les coordonnées de votre propriétaire si vous êtes locataire,
- Les caractéristiques de votre bac actuel si vous en avez un : volume, état, ...

Vous trouverez ci-joint les modalités d'inscription.

Dans un second temps, grâce à vos informations, nous pourrons procéder à la mise en conformité de votre bac gris (changement de bac si nécessaire) et le rattacher, ainsi que votre bac jaune, à votre foyer.

Pour les usagers ne pouvant pas disposer d'un bac individuel, une solution adaptée sera proposée.

La réussite de ce projet est conditionnée par l'engagement de chacun pour l'intérêt général, dans une démarche civique, vertueuse et respectueuse de l'environnement.

A l'avenir, je paierai une part fixe et une part variable en fonction de ma quantité d'ordures ménagères, comme c'est le cas pour l'eau ou l'électricité.



Réduire nos déchets, c'est aussi agir pour maîtriser notre budget.